



CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DU PANEL CITOYEN 2021

Ce document a pour objectif de fixer les engagements collectifs et le fonctionnement auxquels souscrivent les membres du Panel citoyen relatif au projet *RÉPONSES*, conduit par le SPPPI PACA.

LE PROJET

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI PACA)

Le SPPPI PACA est une instance de dialogue et de concertation sur les thématiques risques, environnement et santé. Créé il y a 40 ans, pour accompagner le déploiement du bassin industriel sur le territoire de Fos-sur-Mer, son expérience profite aujourd'hui à toute la région PACA.

Grâce à son fonctionnement collégial inédit, tous les acteurs (associations, collectivités, État et établissement publics, industries et salariés) contribuent à mutualiser les savoirs et identifier les attentes ainsi que les pistes de solutions. En multipliant les points de vue, il permet à chacun de comprendre les attentes des uns et les contraintes des autres. De par sa collégialité et sa gouvernance, il est un outil à la disposition de chacun des collèges. C'est de l'expression de chacun de ses membres que se dessine son orientation.

Le projet RÉPONSES en écho aux inquiétudes des populations

Le SPPPI a traduit la volonté de ses membres d'entrer en dialogue direct avec les populations locales, sans l'intermédiaire des porteurs d'études ou de médias en initiant le projet *RÉPONSES*.

Le projet *RÉPONSES* (Réduire les POLLUTIONs en Santé Environnement) est une initiative inédite sur le territoire du pourtour de l'étang de Berre : cinq collèges d'acteurs du territoire (État, collectivités, industriels, salariés, associations) sont associés pour répondre de manière concrète aux attentes des populations en termes de Santé Environnement¹. Les habitants du territoire sont au cœur du dispositif.

Le projet n'est pas une étude. C'est une démarche de concertation citoyenne ayant pour objectif à la fois d'informer les habitants et usagers du territoire, de connaître leurs préoccupations et attentes en matière de Santé Environnement, et de proposer des réponses concrètes permettant d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire.

L'objectif du projet n'est pas de montrer ce qui ne va pas, mais d'apporter des réponses concrètes.

La concertation organisée en 2019 a permis de tirer un bilan des attentes des populations locales. Elle cherchait à impliquer tous les publics, y compris ceux qui ne participent pas habituellement aux

¹ Aspects de la santé humaine, y compris la qualité de vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement (définition OMS).



démarches de concertation. Sur la base de plus de 600 attentes exprimées, plus d'une centaine d'actions ont été inventoriées/élaborées par les 5 collèges constituant le comité de pilotage RÉPONSES à l'issue de la première année de travail.

En 2020, le projet a évolué en un « Dispositif *RÉPONSES* » visant à être pérennisé. Les membres du comité de pilotage et partenaires se sont engagés sur la poursuite et la consolidation de l'objectif initial, à savoir apporter des réponses et des solutions concrètes aux attentes des populations sur les questions de santé et d'environnement.

En 2021, les acteurs du projet engagent une nouvelle phase de concertation citoyenne afin de renforcer la connaissance du dispositif par les habitants et usagers du territoire, d'identifier de nouvelles attentes en termes de la qualité de l'air et, le cas échéant, d'élaborer collectivement de nouvelles réponses.

LES OBJECTIFS DE LA CHARTE

Ce document présente les grands principes du fonctionnement du Panel citoyen, les engagements du SPPI PACA et des membres du Panel. Il s'inscrit dans le cadre fixé par la Charte de la participation du public du Ministère de la Transition Écologique².

La présente charte vise à favoriser la participation du public à l'élaboration du projet, à travers le respect de quatre grands principes :

- Un cadre clair et partagé ;
- Un état d'esprit constructif ;
- La recherche de la mobilisation des publics concernés ;
- L'encouragement du pouvoir d'initiative du citoyen.

Les principes sur lesquels se fonde cette concertation sont les suivants :

- Diversité : il s'agit de la prise en considération de l'ensemble des points de vue, d'où qu'ils viennent.
- Écoute : la parole de tous les acteurs doit être écoutée, argumentée et prise en considération, ce qui implique une relation continue et régulière, adaptée aux spécificités et aux enjeux du projet.
- Transparence : les informations doivent être partagées, et toute décision doit être argumentée selon des critères précis, expliqués à l'ensemble des participant·e·s.

² La charte de la participation du public énonce les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux. Elle s'adresse à tous les participant·e·s (porteur de projet et public) et constitue une aide dans la mise en œuvre du dispositif de participation. L'adhésion à la charte de la participation du public vaut mise en œuvre des valeurs et principes qu'elle contient. Les valeurs et principes énoncés par la charte de la participation du public ne sauraient se substituer au respect des dispositions législatives et réglementaires existantes avec lesquelles ils convergent pour œuvrer à l'amélioration de la culture de la participation.

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Charte_participation_public.pdf



LE RÔLE DU PANEL CITOYEN

Le Panel citoyen vise à associer des habitants et/ou usagers volontaires de l'arrondissement d'Istres à la poursuite du dispositif *RÉPONSES*, en les informant de manière privilégiée et en avant-première sur les données du projet, en recueillant les observations qu'il suscite et en faisant émerger des attentes en termes de l'organisation du dispositif.

Cette démarche doit permettre :

- D'informer de l'avancée du dispositif *RÉPONSES* ;
- D'organiser le partage d'informations et l'écoute des avis exprimés ;
- De recueillir, tout au long du processus, des avis et propositions de la part du public ;
- De disposer de connaissances concrètes permettant d'enrichir le dispositif *RÉPONSES* ;
- D'éclairer le SPPPI PACA sur les orientations à prendre dans le cadre du dispositif *RÉPONSES* ;
- De faire connaître les décisions prises par les acteurs du projet.

Le rôle du Panel citoyen est dans ce cadre le suivant :

- Prendre connaissance des informations sur le dispositif *RÉPONSES*,
- S'appropriier les enjeux du projet,
- Émettre des avis sur le projet, le dispositif de concertation et sa mise en œuvre,
- Jouer le rôle d'ambassadeur du projet auprès de la population du territoire.

Depuis 2020, un-e membre du Panel citoyen et sa/son suppléant-e (sur la base de volontariat, avec tirage au sort en cas de nécessité) sont associé-e aux réunions du Comité de pilotage de *RÉPONSES* à titre consultatif. Elles/ils informent les autres membres du Panel du déroulé des réunions du COPIL et des décisions prises dans le cadre de ces dernières.

L'ORGANISATION DU PANEL CITOYEN

Composition du Panel citoyen :

Le panel est composé d'une trentaine de citoyens issus des communes et quartiers concernés par le dispositif *RÉPONSES*, riverains ou usagers potentiels de l'arrondissement d'Istres.

Cette instance est réservée aux habitants et usagers du territoire. Les représentants des parties prenantes du projet travaillant dans le cadre du Comité de pilotage de *RÉPONSES* (industriels, syndicats, services de l'État et établissements publics, collectivités, associations de protection de l'environnement), ne peuvent faire partie du panel. Il en est de même pour les personnes détenant un mandat électif, adhérents d'un parti politique ou journalistes.

Modalités et fréquence du Panel citoyen :

Le Panel citoyen est réuni pour la première fois le mercredi 14 avril 2021, puis à échéance régulière par la suite, en fonction de l'avancement du dispositif de concertation et des besoins, sur la base de 3



réunions au maximum en 2021 et, en fonction des besoins, une éventuelle réunion supplémentaire courant le premier trimestre 2022.

La première réunion permet de présenter aux nouveaux membres le cadre dans lequel s'inscrit la démarche de concertation, les informations disponibles sur le dispositif à ce stade, et de recueillir les premiers avis et attentes des membres du Panel citoyen.

LES ENGAGEMENTS DES ACTEURS ET DES CITOYENS PARTICIPANTS A LA CONCERTATION

Les membres du Panel citoyen s'engagent à inscrire leurs échanges dans une relation de courtoisie, en écoutant, en respectant et en donnant considération aux différentes opinions qui s'expriment.

Le SPPPI PACA s'engage à :

- Étudier et débattre des propositions émises par les participant-e-s ;
- Établir et à consolider un calendrier de réunions le plus en amont possible afin de favoriser la mobilisation des personnes concernées ou des personnes souhaitant participer ;
- Consigner les avis, informations et propositions délivrés lors de chaque séquence de concertation dans des relevés d'avis, mis à disposition du public sur la plateforme *RÉPONSES* www.dispositif-reponses.org.

Les membres du Panel citoyen s'engagent à :

- Formuler des avis, contributions et propositions pour les soumettre au débat ;
- Agir dans un esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture, de sincérité, de loyauté ;
- Confirmer auprès du SPPPI PACA leur présence aux réunions au moins 48 heures avant la date de la réunion, en précisant le(s) nom(s) et la (les) fonction(s) des participant-e-s ou de leur(s) représentant-e-s ;
- Respecter les autres participant-e-s, en évitant de diffuser des informations partielles ou déformées auprès d'un tiers extérieur.

L'application de cette charte doit permettre d'instaurer un dialogue de confiance entre les membres du Panel citoyen et le SPPPI PACA et ainsi de contribuer de manière transparente et ouverte au déploiement du projet *RÉPONSES*.

Fait à

le

NOM :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Prénom :



ANNEXE : LE DROIT A L'IMAGE

Des photos pourront être prises lors des réunions du Panel citoyen. En signant cette annexe, vous autorisez le SPPPI PACA à utiliser votre droit à l'image dans le cadre de ses activités habituelles d'information, de promotion et de communication (plaquettes, site internet, événements, etc.). Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 5 ans.

Fait à

le

NOM :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Prénom :